



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec



> RAPPORT ANNUEL

2013-2014



oifq.com



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1

Tél. : 418-650-2411

oifq@oifq.com
www.oifq.com

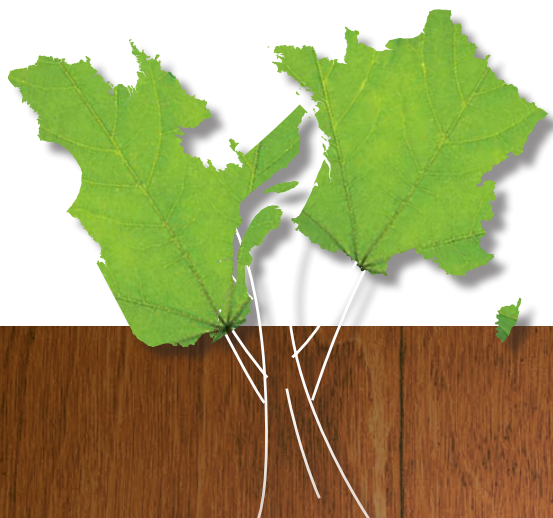
Dépôt légal 3^e trimestre 2014

Bibliothèque nationale du Québec

Conception graphique
Tommy Ferland

> TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	4
Structure organisationnelle de l'Ordre 2013-2014	5
Rapport du président	7
Mot de la directrice générale et secrétaire	9
Rapport du Conseil d'administration	12
Rapport du Comité exécutif	14
> Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances	14
Rapport du Bureau du syndic	15
Rapports d'activités des comités statutaires	17
> Comité d'inspection professionnelle	17
> Conseil de discipline	19
> Comité de révision des plaintes	20
> Comité d'admission	21
> Comité de la formation des ingénieurs forestiers	26
Rapports d'activités des autres comités	27
> Comité des distinctions	27
> Comité sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier en société	28
> Comité sur la formation continue	29
> Comité des communications	31
> Membres des autres comités	31
Renseignements généraux	32
Note de la trésorière sur les états financiers	35
Rapport des vérificateurs	36
États financiers	37



> LETTRES DE PRÉSENTATION

Le 31 mars 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Stéphanie Vallée

Le 31 mars 2014

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,



Denis Villeneuve, ing.f.

Le 31 mars 2014

Mme Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,



Denis Villeneuve, ing.f.

> STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ORDRE 2013-2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014

Les ingénieurs forestiers élus

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	ENTRÉE EN FONCTION	SECTION RÉGIONALE
Denis Villeneuve, Président	Suffrage universel des membres	16 mars 2012	
Jean-François Hudon	Nommé	29 avril 2011	Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
Paul Patry	Élu	16 mars 2012 au 7 juin 2013	Saguenay–Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec
Tony Côté	Nommé	18 octobre 2013	Saguenay–Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec
Lucie Bertrand	Élue	29 avril 2011	Québec
Jean-Simon Fortin	Élu	21 mars 2013	Québec
Nicolas Fortin	Élu	21 mars 2013	Québec
François Laliberté	Élu	16 mars 2012	Québec
Julie Langlois	Élue	16 mars 2012	Québec
Simon Fortier	Élu	23 avril 2010	Mauricie
Claudine Lajeunesse	Élue	29 avril 2011	Estrie – Montérégie – Centre-du-Québec
Denis Demers	Élu	21 mars 2013	Montréal – Lanaudière
Louis-Philippe Hurtubise	Élu	29 avril 2011	Outaouais – Laurentides
Annie Rousseau	Nommée	29 avril 2011 au 17 avril 2013	Abitibi – Témiscamingue
Guillaume Morasse	Nommé	18 octobre 2013	Abitibi – Témiscamingue
Bernard Jobin	Élu	16 mars 2012	Côte-Nord

Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ)

NOM	ENTRÉE EN FONCTION
André Bouchard	4 avril 2011
Ghislain Cliche	19 mars 2012
Nicole Fiset	29 avril 2011
Michel Guimond	19 mars 2012

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2013-2014

Denis Villeneuve, ing.f.	Président
François Laliberté, ing.f., M.G.P.	Vice-président
Lucie Bertrand, ing.f., M.Sc., Ph.D.	Trésorière
Simon Fortier, ing.f.	Administrateur
Ghislain Cliche	Administrateur nommé par l'OPQ

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Marielle Coulombe, ing.f.	Directrice générale et secrétaire
Francis Gaumond, ing.f., M.Sc.	Inspecteur et responsable de la pratique professionnelle
François-Hugues Bernier, ing.f.	Directeur des communications et de la foresterie
Ariane Imreh	Avocate
Nathalie Godbout	Adjointe aux services administratifs et à la comptabilité
Cherilyn McGuire	Adjointe à la bureautique et à l'organisation d'événements
Lina Potvin	Agente de bureau au Bureau du syndic
Sylvie Vallée	Adjointe aux affaires professionnelles

LE BUREAU DU SYNDIC

Yves Barrette, ing.f., M.Sc.	Syndic
Robert Girard, ing.f.	Syndic adjoint

> RAPPORT DU PRÉSIDENT



C'EST AVEC BEAUCOUP DE FIERTÉ QUE JE RÉDIGE CETTE ANNÉE MON RAPPORT ANNUEL.

En effet, la dernière année a vu se concrétiser la politique d'ouverture de l'Ordre à d'autres professionnels. Pensée et souhaitée dès le début des années 2000, cette politique avait été clairement exprimée en 2011 à la suite des consultations que j'avais tenues auprès des membres en régions et qui avaient mené l'Ordre à la décision d'élaborer un référentiel de compétences des ingénieurs forestiers et à souhaiter la création d'un ordre des biologistes.

Au début de l'année 2013-2014, donc, le Comité d'admission a déposé au Conseil d'administration le projet de référentiel de compétences des ingénieurs forestiers et la grille d'évaluation qui l'accompagne. Après l'acceptation de principe par le Conseil d'administration et conformément aux engagements pris lors de ma tournée régionale précédente, je suis allé les présenter aux membres en mai 2013. La presque totalité des membres consultés se sont dits satisfaits du résultat. Fort de cet appui, le Conseil d'administration a demandé au Comité d'admission d'utiliser dorénavant ces deux documents pour l'évaluation des candidats à la profession.

Le «bouche à oreille» faisant son œuvre, les demandes d'information à l'Ordre ont augmenté de façon importante tout au long de l'année de la part de candidats en provenance de l'étranger mais aussi du Québec. Je vous rappelle que le projet d'élaboration du Référentiel de compétences originait de la politique d'ouverture de l'Ordre aux professionnels provenant de l'étranger mais aussi à ceux ou celles ayant un profil forestier provenant de la biologie. C'est avec fierté que l'Ordre a accordé, l'hiver dernier, une équivalence de formation à une candidate dont le profil académique était un baccalauréat en biologie suivi d'une maîtrise en foresterie à l'Université Laval.

Je tiens d'ailleurs à remercier et féliciter personnellement les membres du Comité d'admission et le personnel de l'Ordre concernés pour le merveilleux travail effectué au cours des dernières années sur ce sujet.

En ce qui concerne la création d'un ordre des biologistes, nous avons clairement exprimé ce souhait auprès de l'Office des professions au cours des dernières années et nous avons eu l'occasion de le faire directement auprès des politiciens, lors des audiences en commission parlementaire portant sur le Projet de loi 49 en novembre 2013. Le ministre de la Justice a alors clairement exprimé le mandat confié à l'Office des professions de préparer un projet d'ordre pour les biologistes. Rappelons que le Projet de loi 49 avait comme objectif de moderniser les champs de pratique et les actes réservés de 5 ordres du secteur des sciences et technologies. L'Ordre avait été invité à y participer pour donner ses avis et commentaires notamment sur les actes réservés proposés pour les agronomes et les ingénieurs, deux ordres avec lesquels nous avons des chevauchements de compétences.

LA FORMATION CONTINUE

Comme je vous l'indiquais dans mon rapport de l'année dernière, l'Office des professions a clairement énoncé son intention de demander à tous les ordres professionnels d'adopter une politique de formation continue obligatoire. Le Conseil d'administration a analysé cette problématique et a mandaté au cours de la dernière année le Comité sur la formation continue pour proposer une politique de formation continue obligatoire dont les contenus de formation pourront être accessibles, au même coût, à tous les ingénieurs forestiers partout au Québec, ce qui implique évidemment l'utilisation principale de l'internet. Pour aider le Comité dans sa tâche, l'Ordre a décidé en avril dernier d'ouvrir un poste de responsable de la formation continue (projet MIDIQ).

> Les demandes d'information à l'Ordre ont augmenté de façon importante tout au long de l'année de la part de candidats en provenance de l'étranger mais aussi du Québec. <

PROMOTION DE LA PROFESSION

Le projet de promotion de la profession auprès des jeunes entrepris il y a quelques années commence à porter ses fruits. Les inscriptions en foresterie à l'Université Laval sont à la hausse. Nul doute que les vidéos préparés par l'Ordre et l'Université, et distribués sur «You tube» et Internet, ont pu intéresser plusieurs jeunes à la foresterie. Évidemment, le retour de la confiance en l'avenir de l'industrie forestière y est sûrement aussi pour quelque chose.

RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT

Pour montrer cette confiance en l'avenir de l'industrie forestière et surtout démontrer la volonté gouvernementale de développer l'industrie forestière, le gouvernement du Québec a organisé en novembre dernier un grand rendez-vous des partenaires de la forêt du Québec. Les consensus obtenus lors de cette rencontre sont importants et il semble que le nouveau gouvernement veuille poursuivre sur la même voie que le précédent. Sa décision de créer un ministère consacré aux Forêts, à la Faune et aux Parcs est sûrement un premier pas important en ce sens.

FORUM FRANCE-QUÉBEC

En septembre dernier, la directrice générale et moi-même avons eu l'occasion de représenter les ingénieurs forestiers du Québec au premier Forum France-Québec sur la forêt et l'utilisation du bois. Cette rencontre s'est tenue à Paris. L'objectif de ce forum était que des représentants des deux territoires fassent part de leurs préoccupations sur des sujets communs. On a pu constater des problématiques communes au niveau notamment de l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle, de la mise en marché des bois et de la protection de l'environnement. Une seconde édition de ce forum se tiendra à Québec en septembre prochain.

En terminant, je veux aussi profiter de l'occasion pour féliciter encore une fois les récipiendaires de distinctions de l'Ordre 2013, soit M. Luc Lebel, Ingénieur forestier de l'année, madame Francine Dorion, ing.f., Médaille de l'Ordre, et M. Pierre-Maurice Gagnon, prix Henri-Gustave Joly-de-Lotbinière.

Finalement, je veux remercier les administrateurs de l'Ordre, les membres des comités et nos syndicats pour leur grande collaboration et évidemment nos employés dévoués sans qui rien ne pourrait être fait.

Denis Villeneuve, ing.f.
Président

> Le projet de promotion de la profession auprès des jeunes entrepris il y a quelques années commence à porter ses fruits. <



> MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE



OUVERTURE DE L'ORDRE

Le *Profil par compétences de la profession d'ingénieur forestier* est le document de référence de la profession, depuis près d'un an déjà.

Le développement d'outils autour de ce document a débuté par l'élaboration d'une *Grille d'analyse* de candidature pour l'obtention d'un permis par équivalence de formation. Différents profils de candidats ont déjà fait l'objet ou sont en processus d'émission de permis. Les demandes de permis par cette avenue connaissent une augmentation marquée.

Il faut se rappeler qu'au départ, on cherchait à ouvrir l'accès à la profession à des profils dits « non-conventionnels », c'est-à-dire, pouvant différer des cheminements réguliers des programmes de foresterie qui donnent ouverture au permis d'exercice. Grâce aux commentaires émis par les membres, à tous les niveaux de consultations tenues par l'Ordre, l'objectif est atteint.

Nous avons en mains un outil qui assure la rigueur de la formation de base des candidats tout en permettant l'accès à des profils différents qui contribuent à couvrir l'ensemble des actes du champ de pratique qui nous est réservé par le législateur. Merci à vous tous.

STRATÉGIE DE PROMOTION DE LA PROFESSION

Heureuse nouvelle : les inscriptions dans les programmes de foresterie accusent une remontée ! Il semble que les efforts conjugués des différents intervenants du milieu, dont notre *Stratégie de promotion de la profession* portent ses fruits.

De nombreuses activités grand public ont été organisées en cours d'année dans le cadre de la Stratégie, notamment une nouvelle capsule vidéo avec l'ingénieure forestière Carine Anecou, en partenariat avec le Centre Acer, un concours de plantation d'arbres dans la grande région de Québec, en partenariat avec la station de radio Rouge FM, le renouvellement du visuel du stand de l'Ordre et des outils de communication pour les jeunes et la participation à des salons de l'emploi et carrières avec l'appui indispensable de quelques membres de l'Ordre.

La Stratégie indique également qu'il faut créer un sentiment d'appartenance fort à l'Ordre chez les étudiants en foresterie. L'Ordre s'est fait un devoir de les supporter dans diverses activités, notamment au Salon de la forêt, lors d'activités d'accueil des nouveaux étudiants, des missions à l'étranger, de la soirée Génie en arbre et bien entendu de la soirée de remise des joncs, une belle façon de souligner leurs quatre années d'efforts et de leur souhaiter la bienvenue dans la belle famille des professionnels forestiers.

Mais l'activité phare de cette année fût sans nul doute la toute première campagne de publicité télévisuelle pour promouvoir la profession d'ingénieur forestier et cela, en partenariat avec la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval et le Conseil de l'industrie forestière du Québec. Dans le cadre de cette campagne, la population était invitée à découvrir la profession d'ingénieur forestier en passant par notre site internet pour visualiser les capsules vidéos de nos 7 ambassadeurs. Nous avons eu un nombre impressionnant de visites et de visionnements à notre grande satisfaction. Une autre grande satisfaction est venue des commentaires élogieux des ingénieurs forestiers se disant heureux du traitement positif de cette campagne pour enfin ressentir à nouveau cette fierté d'être ingénieur forestier, fierté un peu oubliée au fil des dernières années. Voilà notre troisième objectif atteint avec le premier triennal de la Stratégie.

Comme le financement de la Stratégie venait à échéance cette année, il a été résolu à la dernière assemblée annuelle de reconduire pour 3 autres années le financement de la mise en œuvre des activités de celle-ci. Le premier triennal de la Stratégie nous a permis de produire nos outils de communication et de développer des relations privilégiées avec différents partenaires pour mettre en commun nos ressources. Forts de nos nombreux outils développés dans ce premier triennal, nous entrerons donc dans une aire de déploiement et de promotion de ces outils.

> Heureuse nouvelle : les inscriptions dans les programmes de foresterie accusent une remontée ! <

PREMIER FORUM FRANCE-QUÉBEC

En septembre 2013, le président et moi-même avons pris part à la première édition du Forum France-Québec qui a eu lieu à Paris.

Le Forum, initié par France Bois Forêt (Interprofession nationale), a réuni les professionnels et experts autour de différentes thématiques présentées en plusieurs ateliers et groupes de travail. Articulé autour du thème, «Diversifier, Innover, Adapter», l'événement a offert un temps de réflexion et d'échanges sur la situation actuelle de la filière et les perspectives de coopération entre les deux pays. Pour l'occasion, j'y ai présenté un atelier sur la formation de la main-d'œuvre.

SURVEILLANCE

La surveillance de la profession s'applique à plusieurs niveaux d'intervention. En 2013, nous sommes notamment intervenus dans le cadre du Projet de loi 49 qui vise à modifier les champs de pratique de plusieurs ordres du domaine des sciences appliquées. Nous avons émis un certain nombre de commentaires, notamment en regard des champs de pratique des agronomes et des ingénieurs.

CONTRÔLE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

La surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre est l'un des moyens donnés aux ordres professionnels pour exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels réservés aux membres, puisqu'ils demandent des connaissances particulières, sont posés par des professionnels compétents.

Dossiers d'enquête		
Dossiers ouverts du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014	Dossiers fermés du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014	Dossiers actifs au 31 mars 2014
3	8	2

ACTIVITÉS LIÉES AU CONTRÔLE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	5
portant sur l'usurpation de titre réservé	3
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées

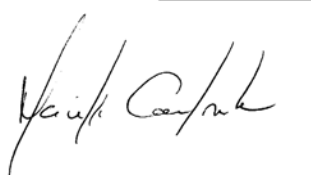
	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	Nombre	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées	0	

ARBITRAGE DES COMPTES DES INGÉNIEURS FORESTIERS

En application du *Règlement sur la procédure de conciliation et l'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers*, aucune demande d'arbitrage de comptes n'a été reçue à l'Ordre.



Marielle Coulombe, ing.f.
Directrice générale et secrétaire

> En 2013, nous sommes notamment intervenus dans le cadre du Projet de loi 49 qui vise à modifier les champs de pratique de plusieurs ordres du domaine des sciences appliquées. <

PRINCIPALES RÉOLUTIONS ET DISCUSSIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014

Réunions ordinaires : 6 | Résolutions : 50

ÉLECTION

Pour l'année 2013, des élections au poste d'administrateur de l'Ordre avaient lieu dans les régions suivantes :

Québec : 2 postes d'administrateur

Mauricie : 1 poste d'administrateur

Montréal - Lanaudière : 1 poste d'administrateur

Deux candidats se sont présentés pour la section régionale Québec pour deux postes. MM. Jean-Simon Fortin, ing.f., et Nicolas Fortin, ing.f., ont été déclarés élus sans opposition.

Un seul candidat s'est présenté pour la section régionale Mauricie. M. Simon Fortier, ing.f., a été déclaré élu sans opposition.

Un seul candidat s'est présenté pour la section régionale Montréal - Lanaudière. M. Denis Demers, ing.f., a été déclaré élu sans opposition.

COMPOSITION DES COMITÉS ET NOMINATIONS

Lors de la première rencontre de l'année, les administrateurs procèdent à la nomination des membres du Comité exécutif. En cours d'année, ils nomment les remplaçants des membres de comité qui ont démissionné, de même que les représentants de l'Ordre aux différents groupes de travail externes.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Le Conseil d'administration adopte annuellement le calendrier des réunions de l'année en cours. Il adopte les rapports financiers de l'exercice en cours ainsi que le budget lors de la première rencontre de l'année.

En cours d'année, le Conseil a adopté un budget spécial

non récurrent de 15 000\$ pour le déploiement d'une campagne publicitaire télé et web qui a eu lieu en octobre 2013.

Il a également autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDIQ), dans le cadre du Programme d'aide à l'insertion des immigrants.

ÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Au cours de leur séance du 21 juin 2013, les administrateurs ont résolu de recommander aux membres, lors de l'Assemblée générale, de maintenir la cotisation annuelle pour l'année 2014-2015 à 530\$, ce montant incluant le renouvellement pour 3 ans de la cotisation spéciale de 10\$ pour le financement de la Stratégie de promotion de la profession.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lors de la réunion de l'Assemblée générale des membres qui a eu lieu le 12 septembre 2013, les membres ont unanimement adopté la recommandation à l'effet de maintenir la cotisation annuelle pour l'année 2014-2015 à 530\$, ce montant incluant le renouvellement pour 3 ans de la cotisation spéciale de 10\$ pour le financement de la Stratégie de promotion de la profession, sans amendement.

Ils ont également reconduit unanimement le mandat de la firme Brassard, Carrier, comptables agréés pour procéder à la vérification des livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice financier 2013-2014.

L'Assemblée a aussi résolu que l'Ordre suggère au Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval d'ajouter le cours de formation pratique : classification MSCR (45 heures) au cursus obligatoire du programme d'Aménagement et environnement forestiers.

PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

Annuellement, le Conseil revoit son plan d'action stratégique. Celui-ci tient compte notamment de la mise en place du Référentiel par compétences de la profession d'ingénieur forestier, du projet d'ouverture de l'Ordre, du mandat d'analyse de la mise en place d'un règlement de formation continue obligatoire confié au Comité de la formation continue, de la révision du *Code de déontologie* et du mandat confié au Comité d'inspection professionnelle afin de réduire les délais dans le processus d'inspection.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE

Le Conseil d'administration a autorisé l'envoi d'une mise en demeure pour pratique illégale.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le Conseil d'administration s'intéresse de près à ce qui peut limiter la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers. À cet effet, il étudie différents sujets, notamment les processus de suivi et contrôle en forêt publique, la modernisation du crédit pour remboursement de taxes foncières en forêt privée et la gestion des produits forestiers non ligneux.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le *Code des professions du Québec* donne aux ordres professionnels le pouvoir d'émettre et de modifier, lorsque requis, les règlements qui encadrent leur fonctionnement et qui régissent la pratique professionnelle qui leur est spécifiée.

À cet effet, le Conseil d'administration s'est penché sur son *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs forestiers* (c.l-10, r.13). Il y aura consultation auprès des membres sur ce règlement au cours de l'année à venir.

Un projet de modification au *Règlement sur les affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs forestiers* (c.l-10, r.2) a été adopté de même qu'un document interne intitulé *Règles de conduite des affaires de l'Ordre des ingénieurs forestiers*. Dans les faits, il s'agissait de moderniser le règlement tout en le rendant conforme aux nouvelles normes de rédaction de l'Office de professions.

Le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance de permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec* (c.l-10, r.8.1) a été modifié, à la demande de l'Office des professions, afin de retirer la référence au MIDIQ quant à l'évaluation comparative des études.

NOMINATIONS EN COURS D'ANNÉE AUX COMITÉS DE L'ORDRE

COMITÉ D'ADMISSION

> Martin-Claude Nguého Yemele

COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE

> Eric Michaud

> PRINCIPALES RÉOLUTIONS ET DISCUSSIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014

Réunions ordinaires : 9 | Résolutions : 39

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Le Comité exécutif adopte les différentes politiques administratives en vigueur à l'Ordre. Notamment, c'est le Comité qui fixe les frais de retard et modalités de paiement pour la cotisation.

Il a également comme mandat la gestion des ressources humaines. C'est dans le cadre de ce mandat que le Comité a adopté la création d'un comité de sélection pour le(la) candidat(e) au poste de coordonnateur des communications.

Il autorise également les contrats à honoraires que l'Ordre octroie de temps à autre afin de remplir ses mandats.

Le Comité exécutif, sur délégation du Conseil d'administration, voit à la délivrance des permis entre les séances du Conseil d'administration.

REPRÉSENTANTS DE L'ORDRE AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

BUREAU CANADIEN D'AGRÈMENT EN FORESTERIE

Germain Paré, ing.f.

Substitut : Jean-Louis Brown, ing.f.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Denis Villeneuve, ing.f.

Marielle Coulombe, ing.f., déléguée

Me Ariane Imreh, déléguée substitut

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ASSOCIATIONS DE PROFESSIONNELS FORESTIERS

Marielle Coulombe, ing.f.

COMITÉ DE PROGRAMMES (3) DE LA FACULTÉ DE FORESTERIE, DE GÉOGRAPHIE ET DE GÉOMATIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Marielle Coulombe, ing.f.

Denis Villeneuve, ing.f., substitut

COMPETENCY ASSESSMENT AUTHORITY (CAA) DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES ASSOCIATIONS DE FORESTIERS PROFESSIONNELS

Jacques Bégin, ing.f.

> RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC



Le syndic de l'Ordre a comme principal mandat de surveiller l'exercice de la profession d'ingénieur forestier dans une optique de protection du public.

Son rôle consiste notamment à enquêter sur la conduite des ingénieurs forestiers afin de s'assurer que celle-ci est conforme aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* et des règlements adoptés en vertu de ces lois, particulièrement le *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

Le Bureau du syndic est composé du syndic, M. Yves Barrette, ing.f., M.Sc., et du syndic adjoint, M. Robert Girard, ing.f. Ils sont assistés dans leurs tâches par une procureure, Me Ariane Imreh, et une adjointe administrative, Mme Lina Potvin.

Le syndic agit également comme conciliateur dans les différends concernant les comptes d'honoraires professionnels en application du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers*. Enfin, il exerce la fonction de responsable à l'accès pour toute demande d'accès aux documents et renseignements qu'il détient ou communique au sein de l'Ordre.

DOSSIERS D'ENQUÊTE

Au cours de l'exercice 2013-2014, vingt-et-un (21) dossiers d'enquête ont été traités, lesquels ont concerné dix-huit (18) membres.

Les activités en forêt privée ont représenté 60 % de ces dossiers, celles en forêt publique 30 %, 10 % se déroulant ailleurs.

Un tiers des dossiers ont été ouverts à la suite des demandes d'enquête provenant des membres de l'Ordre, un tiers à la suite des demandes provenant du public et un dernier tiers à la suite d'une information dont a eu connaissance le Bureau du syndic.

Les consultants forestiers, incluant les conseillers forestiers, ont fait l'objet de 80 % des dossiers traités. Les ingénieurs forestiers travaillant pour les gouvernements ont, pour leur part, fait l'objet de 15 % et les autres 5 %.

Les 21 dossiers traités durant l'année ont concerné les points déontologiques suivants :

RELATIONS AVEC LES CLIENTS	NOMBRE DE DOSSIERS
Bris du secret professionnel	1
Multiplés reproches	1
Défaut de fournir les explications nécessaires	2
Défaut de rendre le service convenu	3

INTÉGRITÉ	
Réclamation de subventions pour travaux non conformes	1
Fausse déclarations à la réinscription au Tableau de l'Ordre	1
Rédaction d'une prescription sylvicole en zone de coupe interdite	1
Utilisation de l'argent dû à un client à des fins personnelles	1
Signatures de complaisance (rapport, inventaires forestiers, prescription sylvicole)	3

AUTRES	
Manque de supervision	1
Discrédit de confrères	1
Nécessité d'une prescription pour reboiser	1
Avis public donné sans une connaissance complète des faits	1
Défaut de détenir une assurance responsabilité professionnelle	1
Rédaction d'un rapport comportant des erreurs	2

Relativement à ces dossiers, treize (13) ont fait l'objet de décisions en cours d'année; elles ont toutes été à l'effet de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Par ailleurs, un dossier a été réglé par voie de conciliation au cours de l'année.

Le bilan des dossiers d'enquête disciplinaire traités du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 s'établit comme suit :

- dossiers actifs au 1^{er} avril 2013 : 8
- dossiers ouverts en cours d'année : 13
- dossiers fermés en cours d'année : 14
- dossiers actifs au 31 mars 2014 : 7

CONCILIATION DE COMPTES

Aucune demande de conciliation de comptes n'a été acheminée au syndic en 2013-2014.

ACCÈS À L'INFORMATION

Le syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information au cours de l'année.

AUTRES AFFAIRES

Le Bureau du syndic est aussi régulièrement consulté; il l'a été 30 fois en 2013-2014. Bien que ces 30 affaires n'aient pas nécessité l'ouverture de dossiers formels d'enquête comme tels, plusieurs d'entre elles ont requis une attention particulière.

Ces autres affaires, traitées dans une très large mesure par téléphone, sont venues à 10 % du public et à 90 % des membres. Elles concernaient des activités se déroulant pour la moitié en forêt privée, pour 30 % en forêt publique et dans d'autres secteurs pour le reste.

Les deux tiers des ingénieurs forestiers impliqués étaient des consultants ou conseillers forestiers. Le tiers travaillait au gouvernement et les autres dans divers autres secteurs d'activités.

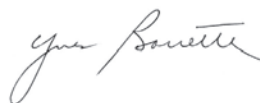
Les demandes d'avis ont représenté les trois quarts de ces autres affaires, tandis que 20 % consistaient en des problèmes à solutionner et le reste en des demandes d'information. Les membres du public ont consulté le plus souvent pour un problème avec un ingénieur forestier; l'intervention du syndic a généralement permis de régler ou d'aider à régler les problèmes en cause. Les ingénieurs forestiers, quant à eux, ont généralement consulté pour solliciter un avis; plusieurs de ces avis ont porté sur des situations possibles de conflit d'intérêts. Quelques-uns ont consulté pour un problème en rapport avec une demande de leur patron.

CONCLUSION

En 2013-2014, les relations avec les clients et l'intégrité ont encore constitué les questions dominantes pour les dossiers d'enquête.

Le service conseil du Bureau du syndic, pour sa part, est demeuré très actif. Le fait que plusieurs consultations aient porté sur de possibles situations de conflit d'intérêts révèle une saine préoccupation à cet égard dans la profession.

En bout d'analyse, il y a lieu de se réjouir de la situation d'ensemble. Aucun ingénieur forestier n'a comparu devant le Conseil de discipline et plusieurs ont consulté le Bureau du syndic.



Yves Barrette, ing.f., M.Sc.

Syndic

> Le Bureau du syndic est aussi régulièrement consulté; il l'a été 30 fois en 2013-2014. <

> RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS STATUTAIRES

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

MANDAT

- 1) Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet effet (réf. *Code des professions*, art. 109 et suivants);
- 2) Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Conseil d'administration, le comité ou un membre du comité;
- 3) Dénoncer au Conseil d'administration les situations qui génèrent des problèmes de pratique professionnelle pour les ingénieurs forestiers;
- 4) Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre ainsi que le *Guide de pratique professionnelle* et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle, notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier;
- 5) Vérifier auprès des membres la mise à jour des connaissances relatives à l'exercice de la profession, particulièrement par la formation continue.

MEMBRES

Anne-Marie Gauthier, ing.f.

Johanne Gauthier, ing.f.

Yvette Jean, ing.f., présidente

Sylvain Lemay, ing.f.

Denise Moranville, ing.f.

INSPECTEUR ET ENQUÊTEUR

Francis Gaumond, ing.f., M.Sc.

SECRÉTAIRE

Marielle Coulombe, ing.f.,

NOMBRE DE RÉUNIONS : 5

OBJECTIFS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Objectif général

L'inspection professionnelle vise à s'assurer de la compétence des membres et de la qualité de leurs actes professionnels. Elle vise l'amélioration de la profession par l'identification des lacunes à corriger dans l'exercice de la profession des membres.

Objectifs spécifiques

- Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social;
- Aider les membres à mieux comprendre les implications liées à la responsabilité professionnelle et à leur signature;
- Voir à ce que les membres connaissent bien les lois et les règlements qui encadrent l'exercice de la profession;
- Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le client et la profession;
- Inciter les membres à viser l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle;
- Promouvoir l'amélioration des connaissances et l'intégration de ces dernières dans la pratique professionnelle des membres par la formation continue;
- Soutenir le professionnel dans l'exercice de sa profession;
- Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier et participer à la recherche de solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le Conseil d'administration;
- Informer les membres sur l'exercice illégal de la profession et l'usurpation de titre et leurs conséquences.

SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Questionnaires transmis aux membres	163
Questionnaires retournés au CIP	146
Rapports d'inspection professionnelle dressés à la suite de la transmission d'un questionnaire	110
Membres visités	34
Rapports d'inspection professionnelle dressés à la suite d'une visite	30
Enquête particulière faite par le CIP	0
Recommandation transmise au Conseil d'administration	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	1

PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2013-2014

- 1) Inspecter environ 140 ingénieurs forestiers sélectionnés par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) selon le ou les critères suivants :
 - a. Être inscrit au Tableau de l'Ordre comme membre actif;
 - b. Exercer dans les sections régionales de Québec, Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord du Québec, Mauricie, Outaouais – Laurentides et Abitibi – Témiscamingue.
- 2) Parmi ces 140 ingénieurs forestiers, environ 70 recevront une visite de l'inspecteur, notamment ceux qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4°, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, particulièrement les membres qui pratiquent dans la planification de l'aménagement forestier et en voirie forestière.
- 3) Transmettre l'*Examen professionnel* de l'Ordre à tous les nouveaux membres qui ne l'ont pas rempli avant leur inscription au Tableau de l'Ordre, en leur donnant un délai de six mois pour accomplir la démarche.

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et impose la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité (réf. *Code des professions*, art. 116 et suivants).

MEMBRES

Jean-Guy Légaré, avocat, président

Viateur Beaulieu, ing.f. (jusqu'au 18 novembre 2013)

Gilles Boily, ing.f.

Bernard Charette, ing.f.

Linda Drouin, ing.f.

Colette Fecteau, ing.f.

Rémi Girard, ing.f.

Claude Godbout, ing.f.

Luc Palmer, ing.f.

Jacques Poirier, ing.f.

SECRÉTAIRE

Sylvie Vallée

NOMBRE D'AUDITIONS : 0

En 2013-2014, aucune audition n'a été tenue.

RÔLE D'AUDIENCES ET DÉCISIONS DISCIPLINAIRES SUR LE SITE INTERNET DE L'ORDRE

Les décisions du Conseil de discipline de l'Ordre et du Tribunal des professions ainsi que le rôle d'audiences sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre ainsi qu'au siège social de l'Ordre.

Le Conseil de discipline est institué en vertu du *Code des professions* et ses décisions sont de nature publique depuis 1988, ainsi que le rôle d'audiences indiquant la nature des causes à venir, les dates et lieux de tenue des audiences.

Plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil

Nature de la plainte	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
	0	0

Sanctions imposées par le Conseil

Nature de la sanction	Nombre
Amendes	0
Paiement des débours	0
Réprimandes	0
Radiation	0

Décisions du Conseil

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
imposant une sanction	0

Recommandations du Conseil au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du Conseil au Conseil d'administration	Décisions du Conseil d'administration relatives aux recommandations du Conseil
---	0	0
Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré		0

Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas déposer une plainte (réf. *Code des professions*, article 123.3 et suivants). Il siège par nombre de 3 personnes.

MEMBRES

Germain Paré, ing.f., président

Hervé Deschênes, ing.f., président suppléant

Ghislain Cliche, *représentant du public nommé par l'OPQ*

René Doucet, ing.f.

Nicole Fiset, *représentante du public nommée par l'OPQ*

Jean Gélinas, ing.f.

Jacques Robitaille, ing.f.

SECRÉTAIRE

Sylvie Vallée

NOMBRE DE RÉUNIONS : 2

NOMBRE DE DEMANDES DE RÉVISION REÇUES EN 2013-2014 : 1

NOMBRE DE DÉCISIONS RENDUES EN 2013-2014 : 2

Dans les deux décisions rendues, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre.

COMITÉ D'ADMISSION

MANDAT

- 1) S'assurer que la formation initiale prépare adéquatement à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier, étudier toute question s'y rapportant et rendre ses avis au Conseil d'administration;
- 2) Étudier et rendre des avis sur toute disposition de l'Ordre en matière d'accès à la profession, notamment les ententes ou agréments canadiens ou internationaux;
- 3) Étudier et rendre des avis sur toute orientation ou disposition menant à l'obtention du permis d'exercice, notamment le stage de formation professionnelle;
- 4) Recommander au Conseil d'administration une politique de réinscription au Tableau des membres et étudier les dossiers de réinscription en vertu de la politique établie et de la réglementation en vigueur;
- 5) Étudier les demandes d'admission en vertu de la réglementation en vigueur;
- 6) Étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation en vertu du Règlement de l'Ordre et formuler les recommandations au Conseil d'administration;
- 7) Appliquer la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels;

- 8) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.7, art. 4.09) ou tout autre candidat en ayant adressé la demande.

MEMBRES

Pierre Breton, ing.f., président

Yvette Jean, ing.f.

Martin-Claude Ngueho Yemele
(à compter du 29 novembre 2013)

Germain Paré, ing.f.

Jean-Claude Ruel, ing.f.

Adrian Spatacean, ing.f. (jusqu'au 2 octobre 2013)

SECRÉTAIRE

Marielle Coulombe, ing.f.

ANALYSTE DES DOSSIERS D'ÉQUIVALENCE

Germain Paré, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 8

Au cours de l'année, le Comité d'admission a étudié les dossiers présentés au tableau ci-contre. Après étude des dossiers, le Comité fait des recommandations au Comité exécutif de l'Ordre qui approuve par résolution les demandes adressées aux candidats à la pratique.

Dossiers de réinscriptions et d'inscriptions tardives traités par le Comité d'admission	Nombre
Inscription à l'Ordre plus de 5 ans après l'obtention du diplôme	3
Réinscription dans un délai de plus de 5 ans d'absence	4
Équivalence de formation – Diplôme obtenu hors du Québec (au Canada)	7
Équivalence de formation – Diplôme obtenu hors du Canada	5

Cette année, à la suite d'une reconnaissance d'équivalence de formation de l'Ordre, un permis d'exercice a été délivré à 6 personnes diplômées hors du Québec (au Canada) et à 2 personnes diplômées hors du Canada (Entente France/Québec).

Permis d'exercice

Au cours de l'année, l'Ordre a émis deux permis temporaires, mais aucune émission de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux n'a été faite.

En cours d'année, le Comité a pris connaissance, discuté et traité des dossiers ou sujets qui suivent.

Programmes de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique donnant ouverture à l'Ordre

Le Comité est régulièrement informé par la directrice générale de l'Ordre, siégeant aux comités de programme, des modifications apportées et des orientations des programmes de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval donnant ouverture à l'Ordre.

Référentiel des compétences de la profession d'ingénieur forestier

Depuis le début de l'année, le Comité d'admission procède à l'étude des dossiers d'équivalence qui lui sont soumis sur la base des outils développés dans le processus d'élaboration du Référentiel par compétences de la profession d'ingénieur forestier. Depuis la mise en œuvre de ces outils d'analyse, les demandes d'équivalence ont augmenté considérablement. Ces documents sont disponibles sur le site Web de l'Ordre.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	9	6	0	1	2
hors du Canada	6	0	3	0	3

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	6	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	3
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

15

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	2	2	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	21	21	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	au Québec	0	0	0	0
	en Ontario	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	6	6	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	6	6	0	0
UE	en France	0	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	au Québec			0	
	en Ontario	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UE	en France	0	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 q) q	en Ontario	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UE	en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	1	2	1	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	1	2	1	0

Autres conditions et modalités et délivrance des permis

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Candidats	Nombre
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	29
Ayant débuté le processus	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

COMITÉ DE LA FORMATION DES INGÉNIEURS FORESTIERS

Le Comité de la formation des ingénieurs forestiers est institué au sein de chaque ordre par le décret 581-2005 du 15 juin 2005. Il est constitué en vertu du *Règlement sur le comité de la formation des ingénieurs forestiers*.

MANDAT (*règlement, article 2*)

Le Comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des ingénieurs forestiers.

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'ingénieur forestier.

Le Comité a pour fonctions (*règlement, article 5*) :

- 1° de revoir à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;

- 2° de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation,

- a) sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes visés au troisième alinéa de l'article 2;
- b) sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Le Comité indique dans son rapport, le cas échéant, et dans son avis, le point de vue de chacun de ses membres.

MEMBRES

Daniel Beaudoin, ing.f., représentant la CREPUQ

Marie-Claude Riopel, représentant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Jean-Claude Ruel, ing.f., représentant la CREPUQ

Alain Paradis, ing.f.

Jacques R. Tremblay, ing.f., président

SECRÉTAIRE

Marielle Coulombe, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 1

> RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS

COMITÉ DES DISTINCTIONS 2013

MANDAT

Recommander au Conseil d'administration le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

MEMBRES

Germain Paré, ing.f., président

Jean-Simon Fortin, ing.f.

Françoise Godin, ing.f.

Julie Langlois, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 1

Le Comité des distinctions s'est réuni une fois cette année pour étudier les candidatures déposées en bonne et due forme et dans les délais demandés. Après avoir analysé les dossiers déposés, le Comité convient des recommandations qu'il fait au Conseil d'administration qui nomme les récipiendaires des Distinctions de l'Ordre.

Les récipiendaires sont présentés au Banquet du président lors du congrès annuel de l'Ordre.

« DISTINCTION HENRI-GUSTAVE- JOLY-DE-LOTBINIÈRE »

La « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession.

Cette année, l'Ordre a choisi de remettre la « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » à monsieur **Pierre-Maurice Gagnon**.



Monsieur Gagnon a passé une grande partie de sa vie à travailler au développement du secteur forestier, autant à l'échelle locale, régionale que provinciale. Monsieur Gagnon est actuellement le président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Fils d'agriculteur, propriétaire forestier et figure connue du monde forestier québécois, on dit de M. Gagnon qu'il personnifie bien le propriétaire forestier vaillant et fier !

M. Gagnon est un véritable passionné de la forêt. Il côtoie quotidiennement des ingénieurs forestiers et il a su mériter leur respect. Son langage coloré à mettre en contexte les préoccupations des propriétaires de boisés privés, laisse une marque indélébile, tant au sein des nombreux comités auxquels il a participé (et participe encore), qu'auprès des ministres et hauts fonctionnaires qu'il a rencontrés pendant ces nombreuses années.

C'est donc avec grand plaisir que l'Ordre remet à Monsieur Pierre-Maurice Gagnon la « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » 2013.

INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE

Le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire a accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois.

Cette année, l'Ordre a choisi de décerner le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » à monsieur **Luc LeBel, ing.f., Ph.D.**



M. LeBel est titulaire d'un baccalauréat en opérations forestières de l'Université Laval, de deux maîtrises de l'Institut polytechnique de l'Université d'État de Virginie, l'une en opérations forestières et l'autre en administration, en plus d'un doctorat en opérations forestières de cette même université américaine.

Monsieur LeBel s'est distingué à plusieurs égards au cours des vingt-quatre derniers mois. En particulier, dans le domaine de la recherche interdisciplinaire. Depuis son ascension à la direction du Consortium de recherche FORAC en 2011, M. LeBel travaille sans répit pour assurer un second renouvellement du financement de celui-ci, une tâche qu'il vient tout juste de mener à bien, en juin 2013.

L'Ordre reconnaît l'engagement de M. LeBel envers la relève québécoise en génie forestier. À titre de directeur du programme coopératif en opérations forestières à l'Université Laval, le professeur LeBel a été l'instigateur de nombreuses améliorations dans la formation des ingénieurs forestiers dans le programme coopératif en Opérations forestières.

Pour toutes ces raisons et ses nombreux talents, les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec croient que M. LeBel incarne toute la grandeur de la profession d'ingénieur forestier et est un digne récipiendaire de la Distinction d'« Ingénieur forestier de l'année » 2013.

« MÉDAILLE DE L'ORDRE »



La « Médaille de l'Ordre » est remise annuellement à un ingénieur forestier qui, par ses qualités personnelles et ses différentes réalisations, aura marqué de façon significative l'avancement et le rayonnement de la profession, et ce, tout au long de sa carrière.

Cette année, l'Ordre a choisi de remettre la « Médaille de l'Ordre » à **Madame Francine Dorion, ing.f.**

Diplômée en génie forestier de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval en 1980 et détentrice d'une maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec à Chicoutimi, Mme Dorion a monté l'échelle hiérarchique de la société Abitibi-Consolidated (maintenant Produits forestiers Résolu) au cours de ses 26 années de carrière au sein de cette entreprise.

Tout au long de sa carrière, Madame Dorion a contribué grandement à la reconnaissance de la profession d'ingénieur forestier par son implication et son dynamisme. Son influence s'étend aussi bien à l'échelle régionale, provinciale, pancanadienne, qu'aux États-Unis et à l'international.

Non seulement, elle a été un modèle pour ses collègues mais aussi une inspiration pour les forestiers en devenir. Même à la retraite, elle continue d'être le mentor de quelques jeunes femmes de la profession. De par sa nature généreuse, Mme Dorion a su, tout au long de sa carrière, partager ses connaissances avec les autres, ce qui lui a permis de bâtir des ponts avec une multitude de professionnels et d'intervenants du secteur forestier.

Ses réalisations professionnelles hors du commun, jumelées à ses grandes qualités personnelles, font de Mme Dorion la candidate par excellence pour recevoir la Médaille de l'Ordre 2013.

COMITÉ SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR FORESTIER EN SOCIÉTÉ

MANDAT

- Déterminer la pertinence pour l'Ordre d'adopter un règlement sur la pratique des ingénieurs forestiers en société;
- Le cas échéant, déposer un projet de règlement sur la pratique des ingénieurs forestiers en société au Conseil d'administration de l'Ordre qui balise une telle pratique.

MEMBRES

André Carle, ing.f., président

Serge Côté, ing.f.

Bruno Del Degan, ing.f.,

Rémy Gingras, ing.f.

François Laliberté, ing.f.

Simon Parent, ing.f.

Me Ariane Imreh, collaboration

SECRÉTAIRE

Marielle Coulombe, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 0

Le Comité ne s'est pas réuni en cours d'année mais demeure en place puisqu'un projet de *Règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier en société* est en cours de traitement.

COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE

MANDAT

- 1) Proposer au Conseil d'administration des moyens de valoriser la formation continue des ingénieurs forestiers en regard des lois et règlements applicables à la profession.
- 2) S'assurer que l'offre de formation est bien accessible aux membres.
- 3) Définir les axes de formation continue à privilégier au cours de la prochaine année.

MEMBRES

Simon Fortier, ing.f.
 Jacques Larouche, ing.f.
 Bernard Massé, ing.f.
 Éric Michaud, ing.f.
 Annie Rousseau, ing.f.

SECRÉTAIRE

Francis Gaumond, ing.f., M.Sc.

NOMBRE DE RÉUNIONS

6 dont 5 par conférence téléphonique

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DE LA DERNIÈRE ANNÉE

Le Comité a continué de s'inspirer des réponses des ingénieurs forestiers au sondage sur leurs besoins en formation continue afin d'élaborer un programme de formation continue. Cette année, l'offre de formation s'est diversifiée et continuera de se diversifier dans les années à venir.

Le Comité de formation continue a obtenu le mandat du Conseil d'administration de travailler sur un projet de Règlement sur la formation continue obligatoire en s'assurant de développer un programme de formation continue qui permettra aux membres de toutes les régions d'avoir accès à la même offre de formation. Le Comité a débuté les travaux qui se poursuivront dans les prochaines années.

Tableau des activités de formation continue organisées par l'OIFQ.

Nom de l'activité	Durée	Dates	Lieu	Nombre de participants	Formateur ou responsable
Évaluation forestière	2 jours	10 et 11 avril 2013	Québec	12	Marco Fournier, ing.f.
Évaluation forestière	2 jours	17 et 18 avril 2013	Québec	29	Marco Fournier, ing.f.
Évaluation forestière	2 jours	24 et 25 avril 2013	Québec	24	Marco Fournier, ing.f.
Éthique, déontologie et pratique professionnelle	1 jour	30 avril 2013	Hôtel Alt, Québec	21	OIFQ, Francis Gaumond, ing.f. Me. Ariane Imreh
Concevoir et donner des présentations percutantes	1 jour	9 mai 2013	Québec	22	Yves van Chestein, ing.f.
Concevoir et donner des présentations percutantes	1 jour	30 octobre 2013	Québec	11	Yves van Chestein, ing.f.

Tableau des activités de formation continue organisées par l'OIFQ. (suite)

Nom de l'activité	Durée	Dates	Lieu	Nombre de participants	Formateur ou responsable
Colloque Aménagement durable des érablières : se donner les moyens d'y arriver	1 jour	10 décembre 2013	Victoriaville	120	OIFQ, Francis Gaumond, ing.f.
Colloque Tordeuse des bourgeons de l'épinette : faire face à la nouvelle épidémie	2 jours	19 et 20 février 2014	Québec	212	OIFQ Ressources Naturelles Québec Ressources Naturelles Canada
Colloque L'aménagement intégré par sous-bassins versants : une approche novatrice en forêt privée	1 jour	27 février 2014	Québec	92	OIFQ Fondation de la Faune du Québec
Travailler et communiquer dans un contexte de diversité	3h	27 mars 2014	Québec	17	Madeleine Fortier, CRHA

Tableau des café conférences organisés par l'OIFQ, l'Institut forestier du Canada et l'Association des étudiants gradués en foresterie de l'Université Laval.

Date	Conférencier	Titre
21 mai 2013	Guillaume Giroud, ing.f., M.Sc.	L'inventaire écoforestier du Québec méridional, un inventaire provincial à la pointe de l'innovation
1 ^{er} octobre 2013	Jacques André Fortin, B.Sc. Ph.D.	Valorisation des champignons forestiers : un rôle pour tous
29 octobre 2013	Sylvain Gagnon, ing.	Le retour du bois dans la construction de moyenne et de grande hauteur
10 décembre 2013	Marie-Josée Coupal, B.Sc.A., M.Urb.	Le péril vert ! Comment Québec s'y prépare ?
4 février 2014	André Rainville, ing.f., M. Sc. Laurence Tremblay, biologiste, M.Sc.	L'embryogenèse somatique, un outil novateur dans la filière de production de plants forestiers du Québec
18 mars 2014	Pierre Beaupré, ing.f.	Le guide sylvicole du Québec et les guides de stations forestières : la nouvelle façon de faire la sylviculture au Québec

Généralités

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application au paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Dans son souci constant de réaliser des activités de formation continue qui répondent aux besoins des ingénieurs forestiers, le Comité reçoit les suggestions ou propositions de sujets de formation des membres qui sont invités à les transmettre au Comité ou au directeur de la formation continue, M. François-Hugues Bernier, ing.f.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

MANDAT

- A) Élaborer, mettre en œuvre et faire le suivi du Plan de communication de l'Ordre, basé sur les orientations du Plan stratégique de l'Ordre;
- B) Appuyer le directeur des communications dans l'élaboration des stratégies et des moyens de communication internes et externes reliés aux positions et aux activités de l'Ordre.

MEMBRES

Daniel Archambeault, ing.f.

Vincent Chamberland, ing.f.

Carl-Éric Guertin, ing.f.

Caroline Julien, ing.f.

Julie Langlois, ing.f., présidente

Isabelle Reny, ing.f.

Membre externe : Geneviève Mathieu

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

Forts d'un document de Stratégie de promotion élaboré, l'année 2013-2014 fut une année de continuité pour les membres du Comité des communications. Le directeur des communications et de la foresterie à l'Ordre, M. François-Hugues Bernier, a poursuivi la mise en œuvre des activités identifiées dans la Stratégie. L'activité majeure de 2013-2014 fût sans nul doute la production d'une publicité télé de 30 secondes et la campagne qui s'en est ensuivie sur certaines chaînes spécialisées.

Encore cette année, les membres du Comité se sont penchés de façon ponctuelle sur certaines actions qui touchent les communications internes et externes à l'Ordre, en appui au directeur des communications et de la foresterie à l'Ordre.

Le Comité se remettra en marche en 2014-2015 pour planifier le deuxième plan triennal d'activités de la Stratégie.

MEMBRES DES AUTRES COMITÉS

COMITÉ SUR LES CRITÈRES DE FORMATION UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC

Robert Beauregard, ing.f.

Jacques Bégin, ing.f.

Jean Bégin, ing.f.

Lucie Bertrand, ing.f.

Denis Martel

Christian Messier

Germain Paré, ing.f.

Denis Villeneuve, ing.f., président du Comité

Marielle Coulombe, ing.f., secrétaire du Comité

COMITÉ DU GOLF

Pierre Côté, ing.f.

Gaby Dubuc, ing.f.

Magella Morasse, ing.f. (jusqu'en décembre 2013)

Pascal Ouellette, ing.f. (à compter du 10 février 2014)

Jacques-J. Tremblay, ing.f., président

François-Hugues Bernier, ing.f., secrétaire du Comité

COMITÉ DU CONGRÈS 2013

Vincent Barrette, ing.f.

Cédric Bertrand, ing.f.

Gilles Couturier, ing.f., président

Richard Daigle, ing.f.

Louis-Philippe Hurtubise, ing.f.

Pierre Labrecque, ing.f.

Cathie Labrie, ing.f.

François Paradis, ing.f.

Ralph Roberts, ing.f.

Mélanie Varin-Lacasse, ing.f., secrétaire du Comité

François-Hugues Bernier, ing.f.



> RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AU DÉBUT
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE (1^{er} avril 2013)

2 124

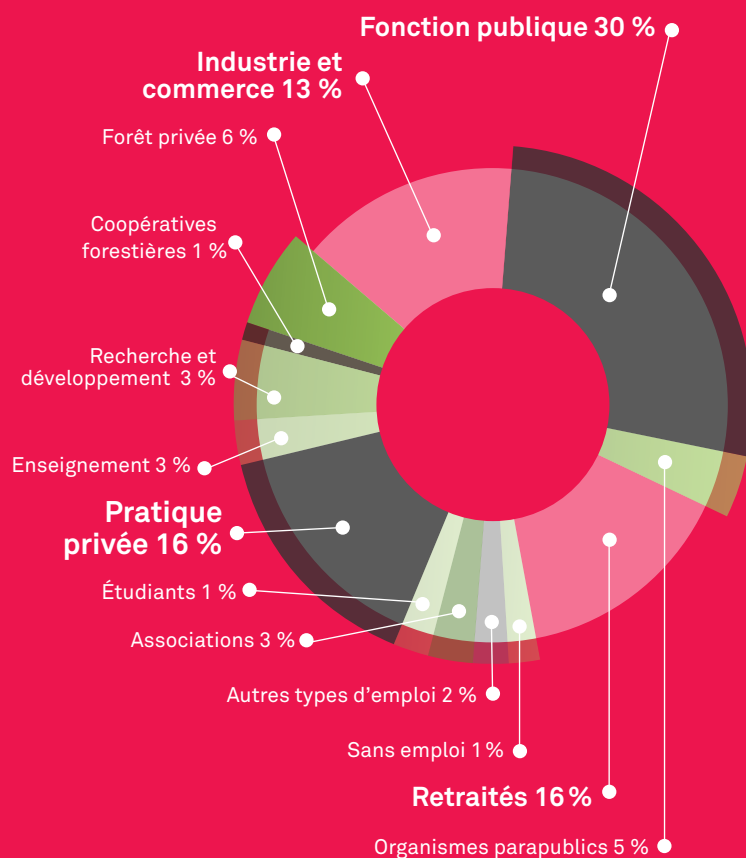
INSCRIPTIONS AU COURS DE L'ANNÉE

Permis délivrés (premières inscriptions)	29
Permis temporaire	1
Réinscriptions au Tableau	8
Permis révoqués	0
Permis suspendus	0
Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercer	0
Radiations pour non-paiement de la cotisation	10
Radiations pour cause disciplinaire	0
Démissions du Tableau	60
Décès	14

SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS

	Nombre	%
Enseignement	65	3
Étudiants	28	1
Pratique privée	327	16
Associations	72	3
Recherche et développement	72	3
Coopératives forestières	27	1
Forêt privée	121	6
Industrie et commerce	272	13
Fonction publique	614	30
Organismes parapublics	108	5
Organismes internationaux	8	0
Retraités	323	16
Sans emploi	31	1
Autres types d'emploi	56	2

SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS



RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 2014 SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	187
01 Bas-Saint-Laurent	116
11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	71

9%

Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec	183
02 Saguenay – Lac-Saint-Jean	148
10 Nord-du-Québec	35

9%

Québec	801
03 capitale nationale	693
12 Chaudière-Appalaches	108

39%

Mauricie	126
04 Mauricie	126

6%

Estrie – Montérégie – Centre-du-Québec	166
05 Estrie	69
16 Montérégie	63
17 Centre-du-Québec	34

8%

Montréal – Lanaudière	151
06 Montréal	108
14 Lanaudière	33
13 Laval	10

7%

Outaouais – Laurentides	190
07 Outaouais	108
15 Laurentides	82

9%

Abitibi – Témiscamingue	141
-------------------------	-----

7%

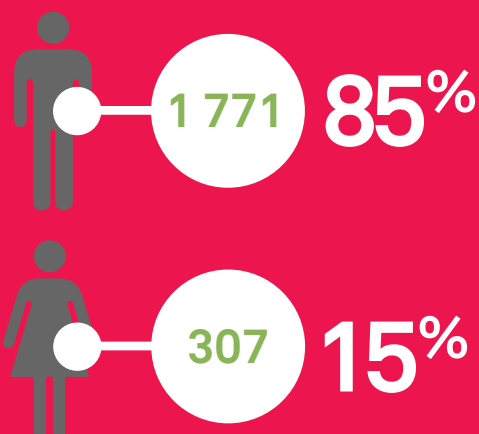
Côte-Nord	65
-----------	----

3%

Extérieur du Québec	68
---------------------	----

3%

NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS AU 31 MARS 2013 : 2078



MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2014 ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	COTISATION ANNUELLE	
		Montant	Date du versement
Membre actif	1 721	530,00	1 ^{er} avril 2014
Membre étudiant	17	79,50	1 ^{er} avril 2014
Membre sans emploi	4	265,00	1 ^{er} avril 2014
Membre retraité	252	79,50	1 ^{er} avril 2014
Membre à vie	84	0,00	1 ^{er} avril 2014

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2014 ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance-responsabilité professionnelle individuelle	358	250 000\$	500 000\$

Exemptions prévues au règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle

Art. 4.1)	609		
Art. 4.2 a)	503		
Art. 4.2 b)	81		
Art. 4.2 c)	1		
Art. 4.2 d)	0		
Art. 4.2 e)	38		
Art. 4.2 f)	479		
Art. 4.3)	9		

NOTE DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons terminé l'année financière avec un surplus de 185 049\$. Ce surplus est dû à plusieurs raisons. D'abord au niveau des entrées de fonds, le remboursement de la cotisation au fonds des services de santé versée en trop depuis 2007, les revenus supérieurs aux prévisions concernant les activités de formation continue et des commandites au niveau de la Stratégie de promotion de la profession ont contribué au surplus pour environ 100 000\$.

Également, des dépenses budgétées mais non réalisées ont contribué pour environ 60 000\$ au surplus. Il s'agit notamment de provisions pour honoraires professionnels externes qui n'ont pas été utilisées, des frais de déplacements (comités et employés) et des dépenses de sections régionales qui n'ont pas eu lieu et la revue L'Aubelle qui n'a pas été publiée.

A handwritten signature in black ink, reading 'Lucie Bertrand'.

Lucie Bertrand, ing.f.
Trésorière

BRUNO BRASSARD & ASSOCIÉS INC.
RICHARD CARRIER & ASSOCIÉS INC.

1651, chemin Sainte-Foy, bureau 200
Québec (Québec) G1S 2P1
Télécopieur: (418) 682-0282
Téléphone: (418) 682-2929
i n f o @ G r o u p e B c a . c o m
Site Web: G r o u p e B c a . c o m

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Aux membres,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



BRASSARD CARRIER, COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Par : Bruno Brassard, & Associés inc. (Bruno Brassard, CPA auditeur, CA)

Québec, le 4 juin 2014

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

	2 0 1 4		2 0 1 3	
	\$	%	\$	%
PRODUITS				
Cotisations	984 867	74.60	996 761	81.96
Services aux membres, activités, subventions (Note 13)	187 979	14.24	131 142	10.78
Publications et communications	14 935	1.13	17 603	1.45
Formation continue	100 840	7.64	47 363	3.89
Admissions et réinscriptions	18 079	1.37	8 745	0.72
Revenus de placements	13 498	1.02	14 530	1.19
	1 320 198	100.00	1 216 144	100.00
CHARGES (Note 11)				
Administration générale	509 605	38.60	480 357	39.50
Publications et communications	161 595	12.24	155 235	12.76
Bureau du syndic	111 844	8.47	119 437	9.82
Congrès, golf, compétences, autres	63 508	4.81	62 474	5.14
Admissions et réinscriptions	63 257	4.79	38 211	3.14
Réunions, CA, CE, AGA	30 289	2.29	34 369	2.83
Inspection professionnelle	76 675	5.81	68 317	5.62
Exercice illégal et usurpation de titre	11 486	0.87	6 443	0.53
Formation continue	95 411	7.23	61 848	5.09
Comités de l'Ordre	4 851	0.37	7 821	0.64
Pratique professionnelle, discipline, autres	6 628	0.50	26 482	2.18
	1 135 149	85.98	1 060 994	87.24
RÉSULTATS NETS	185 049	14.02	155 150	12.76

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

	<u>2 0 1 4</u>	<u>2 0 1 3</u>
	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION, NON AFFECTÉ		
Résultats nets	185 049	155 150
Reclassements au fonds d'immobilisations	2 763	9 225
	187 812	164 375
SOLDE AU DÉBUT	419 850	255 475
SOLDE À LA FIN	<u>607 662</u>	<u>419 850</u>

FONDS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS

SOLDE AU DÉBUT	60 108	69 333
Transfert du fonds d'administration		
Amortissement (Note 14)	(15 838)	(18 840)
Investissements comptants en immobilisations	13 075	9 615
SOLDE À LA FIN	<u>57 345</u>	<u>60 108</u>

FONDS DES GAINS (PERTES) NON RÉALISÉS

SOLDE AU DÉBUT	976	-
RÉSULTATS NETS DU FONDS :		
Gains (Pertes) non réalisés de l'exercice sur les justes valeurs (Note 4)	3 168	976
SOLDE À LA FIN	<u>4 144</u>	<u>976</u>

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL :

Président

Directrice générale et secrétaire

BILAN

au 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

		2 0 1 4		2 0 1 3	
		\$	%	\$	%
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse		802 858	52.58	657 385	52.94
Placements temporaires	(Note 4)	623 956	40.86	431 116	34.72
Débiteurs	(Note 5)	27 250	1.78	64 682	5.21
Frais payés d'avance	(Note 6)	15 520	1.02	28 541	2.30
		1 469 584	96.24	1 181 724	95.16
IMMOBILISATIONS					
	(Note 7)	57 346	3.76	60 109	4.84
		1 526 930	100.00	1 241 833	100.00

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs	(Note 8)	216 156	14.16	190 239	15.32
Produits reportés	(Note 9)	641 623	42.02	570 660	45.95
		857 779	56.18	760 899	61.27

ACTIF NET

Fonds d'administration, non affectés	(Évolution de l'actif net)	607 662	39.80	419 850	33.81
Fonds investis en immobilisations	(Évolution de l'actif net)	57 345	3.76	60 108	4.84
Fonds des gains (pertes) non réalisés	(Évolution de l'actif net)	4 144	0.27	976	0.08
		669 151	43.82	480 934	38.73
		1 526 930	100.00	1 241 833	100.00

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

		<u>2 0 1 4</u>	<u>2 0 1 3</u>
		\$	\$
EXPLOITATION			
Résultats nets	(Résultats)	185 049	155 150
Transfert ou reclassement du fonds d'administration	(Évolution de l'actif net)	2 763	9 225
Amortissement	(Note 14)	15 838	18 840
Gains (pertes) non réalisés (diminution)	(Bilan-variation)	3 168	976
Débiteurs (augmentation)	(Bilan-variation)	37 432	(23 146)
Frais payés d'avance (augmentation)	(Bilan-variation)	13 021	(6 759)
Créditeurs (diminution)	(Bilan-variation)	25 917	(23 465)
Revenus reportés (diminution)	(Bilan-variation)	70 963	(3 130)
		<u>354 151</u>	<u>127 691</u>
FINANCEMENT			
Fonds d'immobilisations (augmentation)	(Évolution de l'actif net)	<u>(2 763)</u>	<u>(9 225)</u>
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	(Note 7)	<u>(13 075)</u>	<u>(9 615)</u>
VARIATION DES LIQUIDITÉS			
		338 313	108 851
TRÉSORERIE AU DÉBUT			
	(Note 3)	1 088 501	979 650
TRÉSORERIE À LA FIN			
	(Note 3)	<u>1 426 814</u>	<u>1 088 501</u>

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs forestiers et est régi par le Code des professions du Québec. Il est enregistré à titre d'organisme sans but lucratif et est exempté d'impôt. Il a pour fonction principale d'assurer la protection du public en matière d'expertise professionnelle dans le secteur forestier.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été établis selon le référentiel comptable suivant : Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les droits d'admission, les droits d'inscription au congrès annuel et les droits d'inscription à la formation continue sont constatés à titre de produits respectivement lorsque les examens, le congrès et les cours ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de placements, de publications et communications, les amendes et les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que le prix a été établi et peut être déterminé.

Dons reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction. Les charges directement liées à une fonction sont attribuées à cette fonction. Les charges indirectes sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Charges liées aux salaires et charges sociales : selon les heures travaillées;
- Charges liées aux locaux et à l'amortissement : selon la superficie utilisée.

Juste valeur et instruments financiers

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique moins amortissement, si il y a une baisse de valeur constatée. Certains instruments financiers, dont les placements, sont présentés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

La juste valeur des placements cotés correspond approximativement à leur valeur boursière.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Elle effectue de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêts

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

	2 0 1 4	2 0 1 3
	\$	\$
Encaisse	802 858	657 385
Placements temporaires à moins de 90 jours	623 956	431 116
	1 426 814	1 088 501

Les fonds de caisse, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements dans des instruments du marché monétaire, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, ou qui sont rachetables, sont considérés comme des trésoreries et équivalent de trésorerie.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2 0 1 4		2 0 1 3	
	JUSTE VALEUR	COÛT	JUSTE VALEUR	COÛT
	\$	\$	\$	\$
Fonds de marché monétaire	43 085	43 085	158 270	158 270
Obligations, taux variant de 1.85 % à 3.05 %, échéantes à différentes dates entre avril 2014 et mai 2017.	519 269	515 247	199 932	200 372
Actions privilégiées canadiennes	61 602	61 480	72 914	71 498
	623 956	619 812	431 116	430 140

Écart entre la juste valeur et le coût

Gain (perte) non-réalisé	4 144	976
--------------------------	-------	-----

5. DÉBITEURS

	2 0 1 4	2 0 1 3
	\$	\$
Clients et autres comptes courants	27 250	64 682

6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2 0 1 4	2 0 1 3
	\$	\$
Fournitures, publications, cotisations et autres	15 520	28 541

7. IMMOBILISATIONS

	2 0 1 4		2 0 1 3	
	COÛT	VALEUR NETTE	COÛT	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Équipement de bureau	112 549	26 048	111 709	28 055
Équipement informatique	107 701	13 580	105 466	16 685
Logiciels	36 305	17 718	26 305	13 169
Site Web	22 000	-	22 000	2 200
	278 555	57 346	265 480	60 109

Amortissement accumulé	221 209	205 371
Amortissement de l'exercice	15 838	18 840
Acquisition de l'exercice, au coût	13 075	9 615

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon les méthodes et taux annuels suivants, à l'exception des acquisitions de l'exercice qui sont amorties au demi-taux.

Équipement de bureau	Dégressif	10%
Équipement informatique	Dégressif	30%
Logiciels	Dégressif	30%
Site Web	Linéaire	5 ans

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

8. CRÉDITEURS	2 0 1 4	2 0 1 3
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	40 402	36 720
Taxes à payer	86 450	72 029
Salaires et avantages à payer	74 137	65 595
Déductions à la source à payer	15 167	15 895
	216 156	190 239

Les sommes à remettre à l'État sont constituées des taxes à payer et des déductions à la source à payer.

9. PRODUITS REPORTÉS	2 0 1 4	2 0 1 3
	\$	\$
Cotisations	641 623	570 660
	641 623	570 660

Les produits reportés représentent des cotisations encaissées des membres relatives au prochain exercice.

10. ACTIF NET

Le capital de l'Ordre est constitué de l'actif net. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

Fonds d'administration, non affecté

Le fonds d'administration est utilisé pour les activités courantes de l'Ordre. Ce fonds présente les produits et les charges d'administration et d'opérations, et les ressources non affectées.

Fonds investis en immobilisations

Le fonds d'immobilisations est constitué de la valeur nette des immobilisations moins les emprunts afférents. Les acquisitions d'immobilisations, les amortissements, les gains ou pertes sur dispositions et les remboursements de capital des dettes sont inscrits dans le fonds d'immobilisations.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

11 . CHARGES DÉTAILLÉES, PAR ACTIVITÉ, page 1 de 2

	Adminis- tration générale	Publications, communi- cations	Bureau du syndic	Congrès, golf, compétences	Admissions, réinscriptions	Réunions et assemblées CA, CE, AGA	Inspection profession- nelle
Salaires et charges sociales	240 614	91 268	37 508		48 055	11 451	65 158
Perfectionnement, cours, colloque	1 537		1 652		461		170
Honoraires professionnels	55 174		42 605		4 750		
Cotisations à l'Ordre des professions	48 872						
Cotisations-affiliations	31 540		3 138				
Loyer	47 145		12 457				
Déplacements et séjours	20 188		3 548	3 151	952	7 741	6 964
Papeterie, fournitures de bureau	9 064		481	141	3 167		
Taxes et assurances	4 597						
Télécommunications	4 874		6 533		19		1 900
Poste et messagerie	3 955	282	386	62	3 817	17	2 133
Impressions et copies	6 847	9	55	1 159	1 191	159	332
Répertoire des membres		7 300					
Bulletins, guides, cartables, médias		4 522					
Publicité		4 686					
Promotions, expositions		41 266			230		
Projets		12 261		161			
Réunions	4 149		236	129	317	10 921	18
Congrès				44 630			
Golf				13 423			
Reconnaissance des bénévoles	9						
Intérêts et frais de banque	18 447	1		652	298		
Amortissement	12 593		3 245				
TOTAL 2 0 1 4	509 605	161 595	111 844	63 508	63 257	30 289	76 675
TOTAL 2 0 1 3	480 357	155 235	119 437	62 474	38 211	34 369	68 317

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

11. CHARGES DÉTAILLÉES, PAR ACTIVITÉ, page 2 de 2

	Exercice illégal	Formation continue	Comités de l'Ordre	Pratique, discipline, autres comités	TOTAL 2 0 1 4	TOTAL 2 0 1 3
Salaires et charges sociales	4 035	29 538	1 460	4 531	533 618	566 722
Perfectionnement, cours, colloque		59 014			62 834	19 612
Honoraires professionnels	7 085		100		109 714	105 513
Cotisations à l'Ordre des professions					48 872	47 998
Cotisations-affiliations					34 678	28 840
Loyer					59 602	56 677
Déplacements et séjours	135	317	1 569	38	44 603	25 332
Papeterie, fournitures de bureau		475			13 328	16 592
Taxes et assurances					4 597	8 525
Télécommunications	130	980			14 436	13 119
Poste et messagerie	17	328	48	30	11 075	13 353
Impressions et copies	84	2 269	13	44	12 162	7 510
Répertoire des membres					7 300	9 335
Bulletins, guides, cartables, médias		300			4 822	3 016
Publicité					4 686	7 941
Promotions, expositions				298	41 794	40 702
Projets				1 670	14 092	
Réunions		69	32		15 871	9 800
Congrès					44 630	25 200
Golf					13 423	18 532
Projet Immigration						857
Reconnaissance des bénévoles			1 629		1 638	
Intérêts et frais de banque		2 121		17	21 536	16 978
Amortissement					15 838	18 840
TOTAL 2 0 1 4	11 486	95 411	4 851	6 628	1 135 149	1 060 994
TOTAL 2 0 1 3	6 443	61 848	7 821	26 482		

Note 1 : Pour l'activité "Comités de l'Ordre", les salaires et charges sociales comprennent 212 \$ pour le comité de révision et 316 \$ pour le comité de la formation. Les honoraires professionnels comprennent 100 \$ pour le comité de révision et 36 \$ pour poste/messagerie.

Note 2 : Pour l'activité "Pratique, discipline et autres comités", la discipline représente un total de 491 \$, soit 409 \$ de salaires et charges sociales, 38 \$ des déplacements/séjours, 30 \$ de poste/messagerie et 14 \$ d'impressions et copies.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

12. ENGAGEMENTS

L'Ordre est lié par un contrat de location de local échéant en décembre 2017, comprenant un loyer de base et une quote-part des frais d'exploitation. De plus, l'Ordre est lié à des contrats de location d'équipements dont les paiements minimums futurs sont de 5 452 \$ et 7 434 \$, échéant respectivement en septembre 2016 et novembre 2015. Ces engagements se répartissent comme suit :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020&+	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montant	61 209	60 147	55 870	41 085	-	-	218 311

13. SERVICES AUX MEMBRES, ACTIVITÉS, SUBVENTIONS

	2014	2013
	\$	\$
Congrès annuel	50 334	22 823
Golf	14 913	17 175
Offres d'emploi	26 625	42 450
Gain (perte) sur disposition de placements	(255)	(1 341)
Redevances	1 503	5 851
Amendes	284	9 693
Subventions	-	19 677
Produits administratifs	7 174	14 814
Autres (activités)	27 555	-
Remboursement FSS	59 846	-
	<u>187 979</u>	<u>131 142</u>

14. AMORTISSEMENT

	2014	2013
	\$	\$
Équipement de bureau	2 847	2 912
Équipement informatique	5 340	6 032
Logiciels	5 451	5 496
Site Web	2 200	4 400
	<u>15 838</u>	<u>18 840</u>



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1

Tél. : 418-650-2411

oifq@oifq.com



oifq.com